



## Augmentation loyer - meublé nouveau locataire

Par **apart louis 14**, le 11/10/2013 à 08:58

Bonjour,

Voilà ma question est simple.

J'aimerais savoir si je peux augmenter librement le loyer d'un appartement meublé lors d'un changement de locataire ?

merci

Par **janus2fr**, le 11/10/2013 à 16:25

Bonjour,

Oui, au changement de locataire, vous faites ce que vous voulez.

Par **apart louis 14**, le 11/10/2013 à 16:33

Merci beaucoup.

Autre question : je vais louer mon appartement à une personne qui sera la dans le cadre de son travail. Cette personne a sa résidence principale dans une autre région. Est-ce que le fait de louer au nom de son entreprise est différent? J'ai lu que c'est mieux de louer au nom de la personne physique. Apparemment cela aura des impacts sur les avantages en nature de la personne si je loue au nom de la personne physique.

Par **janus2fr**, le 12/10/2013 à 10:15

Bonjour,

Vous dites "Cette personne a sa résidence principale dans une autre région", donc ce ne sera pas un bail pour résidence principale du locataire. Attention, ce type de bail est donc différent du bail meublé traditionnel et il faudra bien le rédiger car c'est le bail seul qui fera loi ici.

Par **apart louis 14**, le **12/10/2013** à **14:10**

Cela signifie que je dois me sécuriser vis à vis du délais de préavis ou de la durée du bail?

Quels sont les risques?

Savez-vous si cela a un impact sur la fiscalité? Je souhaite déclarer les revenus locatifs en régime réel comme pour une location meublée traditionnelle.